
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Atelier 7 de renforcement des capacités et de sensibilisation du GAC : rôles et responsabilités de l’DNS - registres de l’GNSO
Dimanche 18 septembre 2022 – 15h00 à 16h00 KUL

JULIA CHARVOLEN : Bonjour et bienvenue à la séance de renforcement des capacités du GAC en ce 17 septembre à 15 h, heure locale. Veuillez noter que cette séance sera enregistrée et qu’elle est régie par les normes de comportement requises par l’ICANN.

Pendant la séance, les questions et les commentaires écrits dans le chat seront lus à voix haute uniquement s’ils suivent le format convenu. Si vous participez à distance, attendez d’être appelé par votre nom pour activer le micro sur Zoom. Pour tous ceux qui se trouvent sur place dans la salle du GAC, veuillez lever la main sur Zoom et activer le micro lorsqu’on vous appellera. Pensez à dire votre nom pour les enregistrements et à parler à un rythme raisonnable. Vous pouvez accéder à toutes les fonctionnalités disponibles pour cette session dans la barre d’outils de Zoom.

Je vais maintenant donner la parole à Karel Douglas.

KAREL DOUGLAS : Bonjour à tous ou devrais-je dire bonjour, bon après-midi ou bonne soirée en fonction d’où vous vous trouvez. Nous avons eu

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

tout à l'heure une session très intéressante avec les ccTLD et les gTLD et maintenant, nous passons à une session avec les opérateurs de registre gTLD qui vont nous expliquer quel est le rôle dans l'écosystème des noms de domaine et où ils se trouvent dans l'industrie et dans la communauté de l'ICANN.

Les intervenants vont parler des sujets d'intérêt pour les opérateurs de registre et les gouvernements à l'ICANN. Cela inclut, bien entendu, une introduction au rôle des opérateurs de registre et le processus d'enregistrement, ainsi que d'autres sujets d'intérêt.

Sans plus attendre, je sais que nous avons un panel, je ne vais même pas essayer de les présenter, je vais présenter uniquement Samantha Demetriou qui est la présidente de ce panel. Samantha, vous avez la parole.

SAMANTHA DEMETRIOU : Bonjour, je suis Samantha Demetriou, je suis la présidente du groupe des représentants des opérateurs de registre. Je travaille aussi pour Verisign qui est la compagnie qui gère .com, .net et d'autres registres gTLD.

Après cette introduction, nous allons expliquer aujourd'hui ce que sont les opérateurs de registre, ce que nous faisons, comment nous travaillons au sein de la communauté de l'ICANN. Je sais qu'il y a beaucoup de nouveaux arrivants qui ont rejoint le

GAC au cours des récentes années. J’espère que ces informations seront utiles. Nous vous encourageons à poser des questions si vous en avez. Si vous avez des doutes ou si vous ne comprenez pas la terminologie, n’hésitez pas à lever la main et à nous poser des questions à tout moment. Nous avons prévu des pauses pour répondre à vos questions si cela est nécessaire.

Avant de passer au vif du sujet, je vais vous présenter les personnes qui sont à côté de moi, qui vont se présenter elles-mêmes.

BETH BACON :

Bonjour, je suis Beth Bacon, je travaille au registre d’intérêt public. Nous travaillons avec beaucoup de noms de domaine. Je suis directrice des politiques et de la protection de la vie privée. Je suis vice-présidente du groupe des représentants des opérateurs de registre.

ALAN WOODS :

Bonjour à tous, je suis Alan Woods. Je suis vice-président de l’administration de ce groupe de représentants des opérateurs de registre. Je travaille pour l’opérateur de registre Identity Digital, pour plus de 290 nouveaux gTLD.

NACHO AMADOZ : Bonjour à tous, je suis Nacho Amadoz de .cat. C'est le premier TLD culturel et linguistique. Et je fais partie du groupe de représentants des opérateurs de registre.

BENJAMIN LOUIS : Bonjour, je suis Benjamin Louis. Je suis le PDG d'une compagnie qui s'appelle Sparkling. Cette société gère le gTLD .alsace – c'est une région de la France.

KAREN DAY : Bonjour à tous. Je suis Karen Day, je suis ici en tant que membre du groupe de représentants des opérateurs de registre. Je gère une compagnie de logiciels qui a le TLD .brand et nous l'avons obtenu au cours de la dernière série de candidatures aux nouveaux gTLD.

SAMANTHA DEMETRIOU : Pouvons-nous passer la première diapo s'il vous plaît ? Très bien.

Comme nous l'avons dit, nous allons vous présenter le groupe des représentants des opérateurs de registre et les opérateurs de registre en général. C'est très bien que notre présentation vienne juste après la présentation des ccTLD ; vous aurez une vision totale du fonctionnement des noms de domaine. Diapo suivante, s'il vous plaît. Très bien.

Vous voyez ici le rôle primaire du groupe des représentants des opérateurs de registre : représenter les intérêts des gTLD, c'est-à-dire les noms de domaine génériques de premier niveau, dans la communauté de l'ICANN. Nous sommes un groupe de parties prenantes qui se trouve au sein de la GNSO et avec le groupe de représentants des bureaux d'enregistrement, nous composons la chambre de parties contractantes CPH.

Ce qui est unique par rapport à notre groupe, c'est que tous nos membres – je vais enlever le masque si vous me permettez – doivent avoir un contrat avec l'organisation ICANN pour pouvoir exploiter un gTLD spécifique ou pour le cas d'Alan par exemple, plusieurs gTLD. En ce moment, nous avons 82 membres qui représentent plus de 600 opérateurs de gTLD, c'est à peu près la moitié de l'ensemble de ce qui existe dans l'espace Internet.

Vous pouvez le voir sur le schéma, nous avons des membres des cinq régions géographiques de l'ICANN et nous essayons toujours de recruter davantage de membres, même s'il y a certaines contraintes, parce que pour pouvoir devenir membre, il faut avoir ce contrat avec l'ICANN. Au fur et à mesure que de nouvelles séries seront lancées, je pense que nous aurons de nouveaux opérateurs de registre qui se joindront à nous.

Ici, vous voyez un schéma assez basique par rapport à l'enregistrement d'un nom de domaine, comment un nom de domaine commence à exister. Et ici, vous voyez quel est le rôle

des opérateurs de registre dans cet espace. Vous voyez ici une description de chacun des acteurs.

Tout commence avec le titulaire du nom du domaine, c'est-à-dire l'entité qui cherche à acquérir le droit d'utilisation d'un nom de domaine – ce peut être pour un service de messagerie, pour avoir un site Web, etc. Ce titulaire va travailler avec une compagnie qui s'appelle le bureau d'enregistrement afin que cette compagnie puisse enregistrer le nom de domaine en son nom. Il y a une partie intermédiaire qui travaille au nom des bureaux d'enregistrement qui s'appelle le revendeur. Le bureau d'enregistrement est leur compagnie qui fait le changement au niveau de la base de données au niveau des registres pour pouvoir insérer ce nom de domaine. Donc c'est un processus à deux étapes.

Du point de vue des titulaires, on a l'impression qu'il y a une seule étape, mais en fait, il y en a deux parce que le bureau d'enregistrement se tourne vers l'opérateur de registre pour s'assurer que le nom de domaine soit activé. L'opérateur de registre a pour rôle de gérer la base de données de tous les noms de domaine dans un certain gTLD. C'est ce qui nous différencie des bureaux d'enregistrement. Et vous allez entendre parler de nous après cela plus en détail et vous allez savoir quels sont les aspects économiques de notre industrie, etc. Je ne vais pas trop m'attarder sur cette question maintenant.

Le rôle primaire des opérateurs de registre, c'est de faire en sorte que ces noms de domaine fonctionnent et de fournir également des services de résolution de noms de domaine. Si l'utilisateur final saisit un autre domaine dans un navigateur, nous nous assurons que cette personne puisse accéder au nom de domaine auquel il souhaite accéder. Voilà la fin de la relation entre les opérateurs de registre et le contenu qu'il peut y avoir sur le site.

On nous demande souvent si nous contrôlons le contenu de nos gTLD, si nous avons une certaine visibilité par rapport au contenu et dans la plupart des cas, la réponse est non. Il y a une énorme différence entre le titulaire du nom qui acquiert le nom de domaine et choisit de l'utiliser pour avoir un site web qui héberge des contenus et nous en tant qu'opérateurs de registre. Quand nous avons des questions par exemple « Est-ce que vous pouvez contrôler les contenus qui se trouvent dans le site Web de vos titulaires de nom ? », la réponse en général, c'est non. La seule chose que nous pouvons faire pour influencer ce contenu, c'est de suspendre le nom de domaine, le sortir, ne plus le rendre accessible en ligne. Et cela veut dire que quand vous allez saisir ce nom de domaine sur votre navigateur, vous n'allez pas être dirigés vers ce nom de domaine. C'est la seule chose que nous pouvons faire.

Ensuite, il y a les plateformes Internet. Au fil des années, nous savons qu'il y a une certaine confusion entre ces concepts, parce

que nous sommes des entités différentes. Je voulais préciser cela, parce que beaucoup de personnes qui travaillent dans le domaine des politiques Internet, en général, voient en tout premier le concept de plateforme, que ce soient des plateformes de réseaux sociaux comme Facebook ou des navigateurs. Mais une plateforme, c'est un endroit unique où les utilisateurs viennent pour interagir entre eux, comme si c'était un guichet unique, alors que, comme vous le voyez sur ce schéma, un opérateur de registre et le système des noms de domaine, c'est quelque chose de plus distribué. Des millions de titulaires de noms dans le monde avec des milliers de différents bureaux d'enregistrement enregistrent beaucoup de gTLD, donc c'est une structure différente avec un paradigme tout à fait différent. Je voulais m'assurer que cette distinction soit bien comprise, parce que c'est un aspect clé pour comprendre ce que sont les opérateurs de registre et quelle est leur fonction dans l'espace Internet et dans l'univers de l'ICANN.

Ici, vous voyez le même type de schéma, mais cette diapo vous donne un aperçu de la relation contractuelle qui existe entre les opérateurs de registre et les autres parties dans le système de noms de domaine et avec l'ICANN. Je vous ai parlé du fait que tous les opérateurs gTLD doivent avoir un contrat avec l'ICANN. Les bureaux d'enregistrement ont leur propre contrat avec l'ICANN et les opérateurs de registre gTLD ont un contrat avec les

bureaux d'enregistrement où ils établissent les termes dans lesquels ils vont faire leur business.

Nous n'avons pas une relation contractuelle directe avec le titulaire de nom. Excusez-moi, je me suis trompé. Vous voyez, ici, nous n'avons pas une relation contractuelle directe avec le titulaire de nom, qui est la personne qui souhaite enregistrer et acquérir le droit d'utilisation d'un nom de domaine. Cette relation, presque toujours, a lieu avec le bureau d'enregistrement. C'est quelque chose qui nous différencie entre les gTLD et les ccTLD. Certains noms géographiques ont des relations contractuelles directes avec les titulaires de noms dans le monde des ccTLD et cela constitue une structure différente par rapport à celle qui existe dans le domaine des gTLD. Diapo suivante s'il vous plaît.

Maintenant, je vais passer la parole à Karen qui va nous parler des différents types de sociétés qui peuvent faire partie du groupe de représentants des opérateurs de registre.

KAREN DAY :

Merci.

Comme vous le voyez sur l'écran, dans les gTLD – et nous sommes très différents des ccTLD –, il y a différents types de noms de domaine de premier niveau au sein des gTLD. Vous devez connaître sûrement les génériques ouverts comme .com, .org

.club. Il n’y a pas de restrictions pour l’enregistrement de ce type de noms de domaine. Toute personne, toute société peut aller voir un bureau d’enregistrement et enregistrer un nom dans ces noms de domaine génériques ouverts.

Ensuite, le marché suivant, c’est un petit marché, c’est un marché de niche: il s’agit de noms de domaine qui sont commercialement disponibles, mais ils ciblent des marchés spécifiques, par exemple .design, .art, .software. Ce sont des noms de domaine qui ciblent des secteurs très spécifiques, surtout un marché commercial.

Ensuite, ce que l’on appelle les noms de domaine de premier niveau vérifiés ou restreints : ce sont des noms de domaines qui sont disponibles pour l’achat, mais il faut satisfaire certains critères très spécifiques pour pouvoir accéder à ce type de noms de domaine et cela, pour que le consommateur puisse être sûr que, par exemple, celui qui utilise .pharmacy ou .bank a suivi un certain protocole, a fait l’objet de certaines vérifications. Ce sont ces vérifications qui s’appliquent à ce type de noms de domaine que l’on appelle restreints ou vérifiés.

Ensuite, nous trouvons les noms de domaine génériques de premier niveau de marque. Ce qui différencie ces noms de domaine de tous les autres, c’est que les enregistrements au second niveau comme .fox par exemple, .audi, .google, ces noms peuvent être utilisés et enregistrés par la compagnie, l’opérateur

de registre et ses sociétés affiliées. Cela vise à rassurer les consommateurs pour renforcer le rôle que ces marques jouent dans le marché. Si vous allez sur Google, vous devez être sûr que ce site appartient à Google, donc vous êtes sûr que ce site appartient à la compagnie et qu'aucune autre compagnie peut utiliser ce nom de domaine. C'est un espace tout à fait sécurisé.

Ensuite, la dernière catégorie, ce sont les noms de domaine géographiques et Nigel va vous en parler plus en détail tout à l'heure. Je vais simplement vous dire qu'il s'agit des indicateurs géographiques qui ont un soutien des gouvernements. En général il existe une exigence par rapport au lien que ce nom de domaine doit avoir avec un gouvernement. Par exemple, si vous enregistrez .capetown, vous devez habiter dans cette ville. Il y a donc ce type d'exigences par rapport à ce nom de domaine.

Dans le système des noms de domaines, nous avons un éventail de types de noms de domaine et dans notre groupe de représentants des opérateurs de registre, nous avons des représentants de ces différents types de domaines.

Je vais maintenant céder la parole.

BETH BACON :

Bonjour à tous et merci. Je suis vice-présidente de politique. Je m'appelle Beth.

Nous avons déjà vu ce qu'est un opérateur de registre et comment un opérateur s'insère dans le cycle d'enregistrement d'un nom de domaine. Je vais vous parler de la manière dont les noms de domaine correspondent avec la communauté multipartite de l'ICANN.

Vous pourrez lire les présentations vous-mêmes après, mais en général, le cadre d'opérations et des exigences pour les opérateurs de registre implique des politiques qui sont élaborées à travers des processus d'élaboration de politiques qui sont multipartites et sont définis dans nos contrats des opérateurs de registre, contrat de registre. Dans le nouveau processus d'élaboration de politiques consensuelles, on voit sur la diapo qu'une fois qu'une politique a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration, elle devient contraignante. C'est une exigence pour les opérateurs de registre.

Le processus et la portée d'élaboration de politiques sont définis par les statuts constitutifs de l'ICANN. Or, il est également important de savoir qu'il y a d'autres moyens en dehors du processus d'élaboration de politiques ou PDP qui sont prévus dans les contrats et qui permettent à la communauté et aux opérateurs de registre de collaborer pour aborder les questions d'intérêt, les inquiétudes qui ne font pas partie de ce qui concerne les bureaux d'enregistrement.

On a bien sûr des préoccupations du gouvernement, des forces de l'ordre, qui impliquent que nous devons travailler ensemble pour pouvoir remédier à ces problèmes qui pourraient potentiellement avoir lieu. Et on ne va pas passer par un processus d'élaboration de politiques à chaque fois parce que cela prend du temps. Par exemple, en collaboration et en consultation avec les opérateurs de registre communautaires, nous avons créé des documents qui consolident les meilleures pratiques, qui clarifient les processus et qui constituent des ressources pour d'autres parties contractantes, pour les forces de l'ordre, pour les gouvernements, pour tous ceux qui essayent de comprendre ce que font les opérateurs de registre et comment ils s'insèrent dans l'écosystème de l'Internet.

Certaines des meilleures pratiques abordent les cadres de notifications, on définit l'utilisation malveillante du DNS, nous avons défini un cadre pour les algorithmes qui génèrent des noms de domaine. J'essaie d'aller un peu plus doucement là-dessus parce que je sais que c'est compliqué à suivre. Nous avons également organisé des séminaires en ligne. Nous avons eu une présentation sur la divulgation de données sur nos sites Web et nos points de vue en tant qu'opérateurs de registre. Nous collaborons avec la communauté à travers des séances de participation. Je sais que vous êtes occupés, mais on a eu une autre séance il y a quelques heures où nous avons essayé de connaître l'avis de la communauté par rapport aux initiatives

DNS et savoir comment mieux travailler ensemble. Tout a été publié, dès que vous serez rentré chez vous, je vous encourage à aller voir les enregistrements de cette séance.

Mais je veux noter également que les opérateurs de registre participent de près à l'ICANN et à ses activités. Par exemple, nous travaillons avec des noms de domaine en tant qu'opérateurs de registre, c'est ce que nous fournissons, et nous avons des outils d'action qui peuvent être utilisés, par exemple le verrou d'un nom de domaine, la suspension. Mais nous n'avons pas tous les mêmes outils à portée de main en tant que plateforme ou comme les intermédiaires en général qui pourraient contrôler les contenus qui sont publiés sur un site Web. Ce qu'on a, c'est l'accès à quelqu'un qui pourrait contrôler ce qui est publié sur un site Web. Et de ce fait, si vous êtes inquiet par rapport à un contenu sur une page d'un grand forum qui inclut des centaines de pages Web sous un même nom de domaine, l'opérateur de registre ne peut que mettre en suspension tout le nom de domaine. Et en général, cela provoque une conséquence inattendue qui est de supprimer des centaines de pages, des adresses de courrier électronique y associées, ce qui fait que tout ce qui est lié à ce nom de domaine devient inaccessible tout de suite.

On essaie vraiment de rester dans la portée de notre travail pour ne pas avoir d'impact négatif, parce que nous avons des outils qui

sont limités. Mais en général, la conclusion que vous devriez savoir est que les opérateurs de registre interagissent avec les différentes industries. Et nous travaillons avec la communauté pour savoir quels sont les problèmes, nous discutons des contrats, nous voulons savoir comment tout fonctionne, quelles sont les exigences. À travers les PDP, à travers d'autres processus, nous venons toujours voir le GAC pour savoir ce qui fonctionne le mieux pour vous pour pouvoir collaborer à ces processus d'élaboration de politiques. Et nous comptons beaucoup sur vos contributions qui sont très importantes pour nous et nous vous en remercions.

Donc, en tant que communauté, nous essayons de faire en sorte que le modèle multipartite nous aide à faire des progrès pour pouvoir continuer à répondre aux questions d'importance pour la communauté de l'ICANN. Alors, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, des commentaires, des suggestions sur la manière d'améliorer notre travail.

SAMANTHA DEMETRIOU : Merci Beth et merci Karen.

Avant de passer à la partie suivante qui portera sur un nombre de sujets d'intérêt commun entre notre groupe de représentants et les représentants gouvernementaux du GAC, nous allons faire une petite pause pour voir si vous avez des questions par rapport

à ce que nous avons abordé jusqu'ici dans notre représentation ou si vous avez d'autres questions par rapport aux opérateurs de registre et aux sociétés qui font partie de notre groupe de représentants ou par rapport à notre manière de participer à la communauté de l'ICANN et à ce qui nous intéresse. Allez-y. Oui.

ALISA HEAVER :

Alisa Heaver, représentante des Pays-Bas.

Si un autre domaine est acheté à travers un revendeur, je me demande si le titulaire de nom de domaine a une relation contractuelle avec le bureau d'enregistrement ou avec le revendeur. Merci.

BETH BACON :

Ceci varie en fonction de la relation entre revendeurs et bureaux d'enregistrement. Et là, je vais vous conseiller fortement de poser la question aux bureaux d'enregistrement qui viendront après nous. On aurait pu mieux faire au moment de donner des noms à toutes les parties impliquées dans le processus d'enregistrement. C'est assez confus. Mais le bureau d'enregistrement est tenu d'avoir une relation contractuelle avec le revendeur. Il y a des exigences dans le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement pour qu'il puisse travailler avec des revendeurs. Or, les contrats ne sont pas universels, ils peuvent être mis en œuvre de différentes manières. Donc oui, dans la plupart des cas,

il va y avoir une relation, mais posez la question aux bureaux d'enregistrement et ils pourront mieux y répondre.

SAMANTHA DEMETRIOU : On avait une autre question.

ROS KENNYBIRCH : Ros du Royaume-Uni. Ma question était très similaire, mais j'ai une autre question qui me vient à l'esprit.

Il me semble qu'il serait utile d'apporter un peu plus de contexte. Puisque je suis nouveau membre et que j'avais le même doute, je pense qu'il serait intéressant peut-être de présenter les différences entre les registres Internet régionaux et votre rôle, parce que je crois comprendre que les deux sont assez différents.

SAMANTHA DEMETRIOU : Merci pour la question.

Passons à la distinction entre noms et numéros à l'ICANN. La société pour l'attribution des noms et des numéros, on a tendance à penser aux noms comme les noms et les adresses IP sont les numéros. Les registres Internet régionaux, encore une fois, c'est confus, les mots sont toujours les mêmes. On a tout appelé presque pareil en anglais, mais les registres Internet

régionaux sont responsables de fournir les adresses IP. Il s'agit d'une fonction beaucoup plus technique.

Mais parlant du fonctionnement des noms de domaine, les noms de domaine sont des étiquettes alphanumériques pour des adresses IP qui sont plus faciles à retenir pour les personnes. Il est plus facile par conséquent de les utiliser au quotidien. Par exemple, icann.org est beaucoup plus simple à retenir que 3.16.217, peu importe, c'est-à-dire que les noms de domaine traduisent les adresses IP sur Internet en une étiquette que les personnes peuvent retenir et utiliser. Voilà la distinction entre les deux.

Les opérateurs de registre de gTLD comme les opérateurs de registre de ccTLD, donc les opérateurs de noms de domaine en général, sont responsables d'avoir des bases de données de noms de domaine eux-mêmes et on les organise suivant l'extension qui vient à la fin, .com, .net, .club, .digital. Et quant à elles, les adresses IP sont des blocs de numéros qui sont délégués aux opérateurs de registre ou à d'autres types d'opérateurs de logiciels qui en ont besoin pour être sur Internet. Merci pour la question.

ABDALMONEM GALILA : Je suis Abdalmonem Galila. Je ne vais pas tellement me pencher sur les bureaux d'enregistrement, mais plutôt sur les opérateurs de registre.

Vous avez dit qu'à l'ICANN, il y a un contrat de registre que vous avez signé. Est-ce que cela veut dire que l'ICANN oblige les opérateurs de registre à travers ce contrat ? Et quels sont les engagements que vous entreprenez dans ce type de contrat ?

ALAN WOODS : Merci.

Nous avons tous des contrats de registre avec l'ICANN. Dans ces contrats, il y a énormément d'exigences qui sont prévues de la part de l'ICANN pour les opérateurs de registre. Il y a des éléments du registre lui-même et bien sûr des questions d'importance pour le GAC, par exemple les engagements d'intérêt public. Tous les contrats de registre pour les nouveaux gTLD, noms de domaine de premier niveau, sont publiquement disponibles sur le site Web de l'ICANN. Ils sont nombreux mais assez uniformes. Bien sûr, les différents types d'opérateurs de registre qu'a présentés Karen auront différentes nuances, mais en général, c'est assez uniforme. Si vous aimez bien les documents juridiques, allez les voir, je vous y encourage vivement. Vous trouverez à la fin surtout des spécifications qui parlent de ce que nous devons faire, nous en tant qu'opérateurs de registre.

SAMANTHA DEMETRIOU : Et j'ajouterais à cela qu'il existe un contrat de registre singulier et différent, un contrat individuel pour chaque gTLD individuel qui existe. Même la société d'Alan qui a 300 gTLD aura conclu 300 contrats individuels avec l'ICANN, chacun desquels porte sur les exigences d'un gTLD et qui prévoit différentes exigences. D'accord ?

ABDALMONEM GALILA : Abdalmonem Galila encore une fois ici de l'Égypte.

Donc, si je suis une personne, je pourrais être titulaire de l'enregistrement. J'aurais la délégation de l'ICANN pour moi en tant que personne et pas en tant qu'entité. Est-ce que c'est possible ? Est-ce que cela pourrait poser problème ? En Égypte, je pourrais le faire en tant que personne, mais dans certains pays, le registre lui-même n'est plus actif. Alors, comment résoudre cela ?

SAMANTHA DEMETRIOU : Il y a deux parties à votre question. D'une part, il y a la question de savoir si une personne individuelle pourrait avoir un contrat de registre avec l'ICANN et ce n'est pas permis actuellement. Cela fait partie de la politique qui a traditionnellement régi le programme de nouveaux gTLD. Dans cette politique, l'une des règles, l'un des aspects qui était inclus dans le guide de

candidature prévoyait que ce devait être une entité ou une société. Des personnes pouvaient s'unir pour établir une entité commerciale et demander à l'ICANN d'exploiter un TLD. C'est une règle qui existe depuis un moment et elle ne pourrait être changée qu'avec une nouvelle politique qui soit conçue avec l'ICANN.

D'autre part, il y a la question de savoir – et je veux être sûre d'avoir bien compris la question –, lorsqu'une société exploite un gTLD et puis n'existe plus, fait faillite. Il est possible de céder l'exploitation d'un gTLD, de la transférer d'un opérateur à un autre. L'ICANN examinera les deux sociétés et s'assurera qu'il y a un processus clair et fonctionnel qui permet de transférer tous les noms de domaine d'une société à l'autre, de sorte que les titulaires de nom de domaine auront toujours accès à leur nom de domaine et pourront utiliser tous les services, tous les sites Web, toutes les adresses électroniques et autres. Cela fait partie d'un processus juridique qui représente un transfert du contrat. Et à la fin du processus, il y aura une nouvelle société qui assumera le contrôle de ce contrat de registre qu'avait l'ancien opérateur de registre qui n'est plus actif.

Il y a eu des cas où il y a eu des gTLD qui n'avaient pas été délégués de la racine et qui, à ce moment-là, cessent d'exister. Le titulaire d'un nom de domaine n'aura plus la possibilité d'exploiter des noms de domaine dans ce gTLD spécifique. Ceci

arrive, ce n'est pas fréquent. Et lorsqu'il y a un gTLD qui a beaucoup de noms de domaine, qui l'exploite et qu'il y a beaucoup de titulaires de nom de domaine qui utilisent ces noms de domaine, l'ICANN a prévu un nombre de processus pour veiller à ce que ce gTLD ne cesse pas d'exister que parce que l'entité qui l'exploitait n'est plus active. Ceci veut dire qu'il y a beaucoup de mesures de sauvegarde pour éviter cela.

BETH BACON :

J'ajouterais à cela qu'il y a des dispositions qui sont prévues dans le contrat de registre. Même en lisant les titres du contrat, vous verrez quelles sont ces exigences pour protéger les titulaires de nom de domaine.

LUCIANO MAZZA DE ANDRADE : Luciano du Brésil.

L'une des premières diapos montrait des pourcentages. J'aimerais mieux comprendre ces chiffres que vous montrez. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous parlez des chiffres en Amérique latine. Cela veut dire les membres du groupe ou le nombre d'opérateurs de registre dans le monde ? Je voudrais savoir pourquoi il y a une si petite représentation de l'Amérique du Sud.

SAMANTHA DEMETRIOU : Ce sont les chiffres des membres de notre organisation. Nous avons un représentant de l’Afrique. Cela ne reflète pas exactement le nombre de gTLD qui existent dans le monde. Je ne peux pas dire qu’il s’agit de relations un à un, mais cela reflète plus ou moins la distribution des gTLD partout dans le monde.

Dans la série de 2012, on n’avait pas eu beaucoup de participation de toutes les parties du monde. Cette fois-ci, pour la nouvelle série, il y a des inquiétudes par rapport à comment faire pour s’assurer qu’il y ait plus de représentation de certaines régions qui n’avaient pas été suffisamment représentées dans la série précédente, par exemple la région Asie-Pacifique et la région Amérique latine et Caraïbes.

Personnellement, je ne suis pas économiste, je ne peux pas vous dire pourquoi il y a un nombre inférieur d’opérateurs de registre dans ces régions. Mais nous pouvons faire en sorte que l’ICANN puisse accueillir davantage de membres de ces régions pour pouvoir faire évoluer les choses.

Est-ce qu’il y a une autre main levée de ce côté de la salle que nous n’avons pas vue ? Très bien.

Je regarde le temps qu’il nous reste et je vais passer la parole à Alan qui va nous parler de l’abus du DNS. Nous savons que c’est un sujet brûlant pour la communauté de l’ICANN pendant cette réunion et nous devons nous assurer que nous aurons

suffisamment de temps pour parler des noms de domaine géographiques.

ALAN WOODS :

Lorsqu'on parle de l'abus du DNS, vous allez penser qu'il s'agit d'un concept très large et vous savez que ce sera très difficile d'en parler en moins de 10 minutes. Je vais vous donner un aperçu général sur la manière dont les opérateurs de registre luttent contre les abus du DNS. Les points clés que je vais présenter figurent sur la diapo que je vais vous montrer. Très bien.

Ici, je vous encourage à lire cette présentation. Il y a des liens qui pourraient être utiles pour vous si vous souhaitez en savoir plus sur ces sujets.

Comme l'ont dit Sam et Beth avant moi, il y a beaucoup de cas d'abus et nous devons être très directs pour dire qu'il y a beaucoup de cas d'abus sur Internet, mais il y a plusieurs couches à considérer lorsque l'on parle d'abus.

Il peut y avoir des abus au niveau des plateformes de réseaux sociaux, il y a des instances différentes d'abus qui doivent être gérées par les plateformes de réseaux sociaux et non pas par les opérateurs de registre.

Il y a également des abus au niveau des sites marchands, par exemple Amazon.com et eBay, et ce ne serait pas approprié pour

un opérateur de registre de suspendre tout ce marché. C'est plutôt au marché d'agir sur leurs propres plateformes.

Ensuite, il y a l'abus au niveau des services. On parle ici de sites Web ou le contenu qui figure dans un site Web. C'est au fournisseur de site Web, au fournisseur d'hébergement ou à celui qui gère le contenu de ce serveur de gérer ce problème d'abus de manière directe. Ou bien, le service de messagerie, si un opérateur de registre doit traiter des e-mails qui sont malveillants, la seule manière de le faire, c'est d'annuler tout le service de messagerie. Donc, il faut vraiment penser à quel est notre rôle dans ce type d'abus.

Lorsque l'on parle de l'abus du DNS, on parle d'une autre couche dans ce paysage plus large des abus du DNS. Nous en tant qu'opérateurs de registre et nous en tant que groupe de représentants des opérateurs de registre, nous reconnaissons qu'il y a des cas d'abus du DNS et que nous avons, bien sûr, un rôle à jouer dans l'atténuation de ces abus. Mais nous ne sommes pas à nous seuls une solution pour ce problème. C'est le point de départ. Il faut comprendre que nous faisons de notre mieux, nous faisons tout notre possible, mais nous pouvons mettre en place des mesures qui peuvent avoir des dommages collatéraux. Nous pouvons passer à la diapo suivante, s'il vous plaît.

Lorsqu'un opérateur de registre essaye de lutter contre les cas d'abus, nous avons un ensemble d'outils très limités pour le faire.

Et finalement, ces outils se résument à un seul outil, à savoir on retire la résolution de ce nom de domaine sur Internet, c'est-à-dire que si vous saisissez ce nom de domaine sur le navigateur, vous n'allez pas pouvoir accéder à ce site que vous recherchez.

Nous ne supprimons aucun contenu associé à un nom de domaine. Si nous supprimons la résolution d'un nom de domaine, le contenu par rapport auquel il y a eu un signalement sera toujours accessible si vous connaissez l'adresse IP de ce site Web. Donc si vous saisissez l'adresse IP au lieu du nom de domaine, vous allez pouvoir accéder à ce contenu. Notre action n'affecte pas le contenu mais les moyens d'accéder à ce contenu. Il faut bien savoir quelle est la portée des mesures que nous mettons en place.

Le concept clé, de manière très générale, je répète – et je m'excuse parce que c'est vraiment une présentation très générale –, notre action peut avoir des effets très importants. Si, par exemple, nous avons un signalement d'abus sur icann.org, nous ne pouvons pas supprimer cette petite partie qui fait l'objet d'un abus ; nous devons suspendre l'ensemble du site icann.org et tous les services de messagerie par exemple qui sont liés à icann.org vont disparaître aussi. S'il y a une infrastructure liée à icann.org, cela disparaîtrait aussi.

Par exemple, apple.news, c'est une identité digitale d'un nom de domaine gTLD, donc apple.news dans le background a beaucoup

d'autres applications. Si on prend une mesure en particulier qui affecte une partie de apple.news, ceci signifierait que nous allons supprimer l'ensemble de apple.news.

Nous savons qu'il y a des problèmes qui se produisent dans les plateformes de réseaux sociaux par exemple. Donc la seule action qu'un opérateur de registre peut mettre en place à partir d'un signalement, ce n'est pas de supprimer un profil Facebook, mais de supprimer tous les profils Facebook. Cela a un effet énorme.

Une action de notre part peut avoir des effets collatéraux énormes. C'est pour cela que lorsque nous prenons une mesure, nous devons être conscients du fait que cette action doit être proportionnelle au problème. Nous devons faire en sorte que cette action ait la moindre quantité possible d'effets collatéraux. Ce n'est pas possible pour nous de supprimer la partie qui fait l'objet de l'abus. C'est pour cela que les mesures que nous prenons sont extrêmement exceptionnelles.

Dans notre fonctionnement général, nous recevons beaucoup de signalements de ce que les gens disent être des abus de noms de domaine. Beaucoup de ces signalements, nous les surveillons, nous menons des analyses statistiques et techniques et nous mettons en place une certaine surveillance. Mais beaucoup de ces sources qui sont utilisées tous les jours lorsque l'on parle d'abus du DNS ne sont pas associées à des preuves la plupart du temps. Très souvent, nous devons chercher des preuves pour

étayer ces signalements, voir s'il y a des preuves, des évidences pour pouvoir savoir quelle est la partie concernée qui devrait prendre des mesures. Il y a beaucoup de travail. Ce n'est pas que l'on reçoit un signalement et qu'on prend des mesures.

Avec cette recherche de preuves, nous essayons de nous assurer, si nous allons mettre en place une action, si nous le faisons, si nous allons interrompre un nom de domaine, qu'il y ait une véritable raison derrière cette décision d'interrompre un nom de domaine. Les bureaux d'enregistrement vont en parler probablement, ils préservent leur possibilité d'interagir également, parce que c'est eux qui ont une relation contractuelle directe avec les titulaires de noms et ils n'apprécient pas lorsqu'un opérateur d'enregistrer intervient.

En général, nous essayons de nous en remettre au bureau d'enregistrement pour essayer de minimiser l'impact de nos actions, car il peut y avoir des preuves qui nous disent que le domaine n'est pas vraiment malveillant, mais qu'il a été compromis par exemple. Voilà de manière générale le processus concernant l'abus du DNS. Pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ?

Ici, sur cette diapo, vous voyez beaucoup d'informations, mais c'est plutôt une présentation des différentes initiatives que nous avons au sein de notre groupe de représentants des opérateurs de registre en coopération avec les bureaux d'enregistrement et

avec d'autres parties contractantes. Nous avons un cadre pour la génération d'algorithmes. Il y a un groupe de travail qui se penche sur cette question justement. Nous avons également un guide pour le signalement d'abus et nous avons également un cadre pour consacrer au notificateur de confiance. Vous voyez donc ces différentes initiatives qui ont eu lieu au sein de notre organisation.

Ensuite, nous soutenons également d'autres initiatives d'autres organisations. L'ICANN a un mandat très spécifique qui concerne uniquement l'abus du DNS mais qui ne concerne pas le contenu du DNS. Nous allons vers différents forums pour avoir ce type de discussion afin de savoir quels sont les cas spécifiques dans lesquels les opérateurs de registre peuvent agir.

Nous travaillons avec [Top DNS], c'est un groupe d'opérateurs d'enregistrer et de bureaux d'enregistrement qui essaient d'atténuer les habitudes.

Ensuite, l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS. C'est un endroit très intéressant à consulter pour essayer de faire avancer les discussions au sein de l'ICANN.

Et ensuite, nous avons aussi NetBeacon. Il est très important que vous connaissiez l'existence n'est NetBeacon. C'est une nouvelle initiative pour le signalement d'abus du DNS et cela, au niveau des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement. Vous

voyez NetBeacon ; c'est une initiative très intéressante que vous pouvez consulter lorsque vous essayez d'approfondir vos connaissances en matière d'abus du DNS. Nous travaillons en permanence pour améliorer nos connaissances. Et sur l'écran, vous trouverez d'autres liens utiles. Passons à la diapo suivante.

C'est un schéma qui montre qu'il y a des cas d'abus, certes, et nous essayons d'atténuer ces cas d'abus de manière globale. Vous voyez les différentes tendances au fil du temps. Nous n'y sommes pas encore, mais nous y arrivons petit à petit. Nous mettons en place beaucoup de mesures pour essayer de faire en sorte que ces tendances affichent une baisse.

Je m'excuse d'avoir pris plus longtemps que prévu. Merci.

SAMANTHA DEMETRIOU : Nous allons passer à la présentation suivante et à la fin, nous allons voir s'il y a des questions.

NACHO AMADONZ : Nous allons parler maintenant du groupe GeoTLD pour vous montrer une autre couche à notre concept. On a parlé des gTLD et ce même concept peut s'appliquer aux TLD géographiques qui ont, de leur part, certaines caractéristiques. Il est important d'identifier ce que nous sommes et ce que nous faisons.

Comme vous le voyez, nous sommes un groupe et en tant que groupe, nous faisons partie du groupe des représentants des opérateurs de registre. Mais nous sommes également une organisation internationale basée en Belgique et nous représentons les intérêts des noms de domaine géographiques qui représentent des villes, des régions, des langues ou des cultures.

Il est important d'insister sur ce point, parce que dans le cadre de la définition de l'ICANN, un TLD géographique est un TLD qui est lié à une ville ou à une région, mais nous allons au-delà de cette définition, car nous pensons qu'elle est trop étroite pour nous représenter en tant que groupe, car nous avons certains TLD qui représentent par exemple une langue ou une culture, d'autres qui représentent une région comme .alsace, d'autres qui représentent une ville comme Miami ou Cape Town. Mais il y a d'autres TLD qui ne représentent pas une zone géographique, mais qui représentent une ville par exemple.

Nous essayons d'aller au-delà pour ce qui est de la définition. Et si vous visitez notre site Web, vous allez voir que nous avons des membres, nous avons des observateurs et ils font partie de ce groupe et ils travaillent activement. Diapo suivante. Je vais essayer de raccourcir un peu ma présentation.

Comme nous l'avons dit, nous appartenons à l'espace gTLD. Nous avons un contrat de registre avec l'ICANN et ce contrat de

registre, comme Beth l'a dit, a un modèle uniforme. Dans notre cas spécifique, nous avons la spécification 12 pour les TLD communautaires, c'est la plupart de nos cas. Il est bien précisé ce qu'est la communauté, quelles sont les mesures qui doivent être mises en place pour assurer la stabilité.

Nous avons également un élément qui est très spécifique pour nous : c'est la proximité par rapport à une communauté spécifique. Cette communauté peut se trouver dans une ville, dans une région ou elle peut être identifiée à une langue spécifique. Pour certaines de nos membres, cela peut nous éloigner un petit peu de certaines choses qui ont été dites.

Par exemple, nous considérons dans certains cas que nous avons une relation directe avec le titulaire de nom. Cela ne pose pas de problème pour nous parce que nous sommes un type de registre très particulier qui fonctionne sous certaines règles et cela pourrait créer des confusions qui pourraient assimiler notre rôle à celui d'un ccTLD à petite échelle dans une région géographique. C'est la manière dont nous travaillons. Cela ne veut pas dire que nous sommes des ccTLD et cela, vous allez le voir reflété dans la prochaine diapo.

Voilà le type de questions sur lesquelles nous travaillons. Nous travaillons au sein du groupe de représentants des opérateurs de registre et quand on pense à ce sont les sujets les plus importants pour nous, il y a des gens qui nous approchent parce qu'ils sont

inquiets du fait que l'espace DNS n'est pas sûr. On sait qu'il y a des problèmes, bien sûr, mais le DNS, c'est une partie de l'Internet.

Dans notre cas, les sujets les plus importants pour nous de par la façon dont nous fonctionnons et de par les connexions spécifiques que nous avons avec les gouvernements locaux, nous voyons qu'il y a peu de problèmes de sécurité. Il y en a et quand c'est le cas, nous nous en occupons, mais grâce à notre nature spécifique, nous pouvons travailler à la prévention de ces problèmes.

Ensuite, nous travaillons en coopération avec le titulaire de nom, avec les bureaux d'enregistrement. Et dans notre cas, nous travaillons également avec les agences d'application de la loi locales qui nous voient comme un allié naturel lorsqu'il y a des incidents qui sont signalés dans la région dans laquelle nous travaillons.

S'il y a quelque chose qui ne dépend pas de ce que nous pouvons faire, au moins nous pouvons essayer d'aider les autres à comprendre ce qu'il faut faire pour prévenir ces problèmes ou les résoudre le cas échéant. Je pense que cette proximité fait également partie de ce que nous considérons les sujets brûlants aussi. Voilà pourquoi j'évoque un exemple et que nous aurons ici quelqu'un qui en parlera. Nos interactions avec les identités locales et comment nous travaillons avec les gouvernements

régionaux locaux reflètent justement ce souci et voilà pourquoi nous parlons de .alsace encore une fois.

Comme nous avons dit, nous aurons mercredi une séance consacrée à l'utilisation malveillante du DNS pour vous présenter ce que nous faisons en tant que [RISG] et ce que font les autres membres du groupe des TLD géographiques. Nous essayons de maximiser la prévention et d'atténuer les dommages.

Nous avons différentes approches et nous ne vous en montrons que deux. D'une part, nous avons le récapitulatif .eus. Il s'agit d'une présentation qui sera faite au complet mercredi prochain. L'idée était de vous montrer comment ils travaillent spécifiquement avec les gouvernements et quels sont les types d'accords qu'ils ont. Si vous voulez mieux connaître cette relation avec les gouvernements locaux, venez nous voir mercredi lors de notre séance. Diapo suivante.

Voici un autre exemple. Que peut être fait pour réfléchir à la tendance après coup ? Je vous ai déjà montré la tendance de diminution de la quantité de cas d'abus. On voudrait bien la faire diminuer plus rapidement et nous nous y efforçons. Dans certains cas, comme ce que vous voyez ici dans le cas du .swiss et du .ch, dans notre espace, nous avons la possibilité de coopérer de manière naturelle avec les ccTLD et ce faisant, nous analysons ce qui se passe dans cet espace en particulier. J'ai ajouté ici la référence à un article qui aborde la manière dont le

gouvernement suisse a travaillé pour introduire dans sa législation des mesures de prévention et de réaction à l'utilisation malveillante du DNS. Il est fort intéressant, il s'agit d'une bonne expérience, il y a un bon niveau de détail dans l'article que j'évoque et cela aborde deux TLD différents. Il y a d'une part un ccTLD et d'autre part un gTLD qui était membre du groupe des TLD géographiques même si ce n'est pas un nom géographique comme tel, mais cela fait partie du gouvernement .swiss. Cela vous montre les différents modèles qui existent dans les différentes situations.

Cependant, tout cela fait partie de la tendance générale sur laquelle nous travaillons pour établir des mesures et des institutions auxquelles nous pouvons faire appel lorsque nous travaillons avec les différents cas.

Sur ce, je vais céder la parole à Benjamin qui va nous en parler.

BENJAMIN LOUIS :

Merci. Je suis Benjamin Louis de .alsace. Je voulais brièvement vous parler de la prochaine série de nouveaux gTLD.

La plupart du temps, le responsable du TLD est une autorité publique locale et ceci est très important. Le TLD peut être exploité par un tiers, mais partout au monde et il y a déjà plusieurs années, beaucoup de parties prenantes de gTLD comme nous travaillent et discutent avec les autorités publiques

qui souhaitent établir leur propre nom de domaine de premier niveau.

Comme vous voyez à l'écran, nous avons différentes pistes de travail. Nous collaborons pour établir des pistes numériques qui puissent être des endroits ou des centres à qui faire confiance pour établir cette entité. Malheureusement, je n'aurai pas plus de temps pour continuer à vous en présenter les détails, mais bref, on propose un outil pour qu'une société locale, par exemple, puisse avoir une présence en ligne et ce faisant, elle pourrait avoir un espace numérique auquel le public pourra faire confiance. C'est le principal que je voudrais que vous reteniez. Cela fait partie de la souveraineté numérique.

Merci.

SAMANTHA DEMETRIOU : Merci à tous les deux. Désolée d'avoir pris autant de temps et de ne pas vous avoir permis de pouvoir entrer en plus de détails. Désolée, Nacho et Benjamin.

Il est l'heure de la pause-café, mais si vous avez des questions à nous poser tout de suite, vous pouvez le faire. Autrement, venez nous voir en dehors de la salle. C'est à vous de décider.

KAREL DOUGLAS : On pourrait peut-être voir s'il y a des questions avant de sortir de la salle. Autrement, comme cela a été dit, on pourrait se voir dans le couloir aussi. Mais voyons.

Oui, on a une question.

CHARLES NOIR : Je parle au nom du Canada.

J'ai une question pour revenir sur cette idée de suppression des noms de domaine. On a vu beaucoup de cas dans les nouvelles. Est-ce que vous pourriez expliquer la grande différence entre les suppressions et les suspensions des noms de domaine ?

ALAN WOODS : Oui. Une suspension a lieu lorsqu'on nous demande de transférer un nom de domaine ou alors lorsque nous interceptons le trafic qui est routé à partir d'un domaine. On peut agir sur les différents serveurs de noms spécifiques pour un nom de domaine et là, c'est considérer une saisie. Mais normalement, à ce moment-là, il nous faut une ordonnance judiciaire parce que c'est bien plus complexe. C'est un cas qui vous intéresserait. Il y a un document d'ailleurs qui parle non pas de logiciels malveillants et de réseaux zombies, il faudrait que j'y pense, mais je vais vous envoyer le document parce que tout a été bien documenté, le processus est bien représenté.

La suspension d'un nom de domaine peut non pas interférer avec les droits des titulaires de noms de domaine. On pourrait mettre en suspens un nom de domaine qui n'a pas été créé aux fins des logiciels malveillants ou des réseaux zombies. Mais en tout cas, je vais vous envoyer le document pour que vous puissiez voir le document de la chambre des parties contractantes et voir ce qu'ils ont fait.

KAREL DOUGLAS : Il nous reste encore d'autres questions. On a également reçu une question à travers le chat. Je vais permettre à mon collègue de l'Inde, si je ne me trompe, de se présenter.

ANAND RAJE : Merci. Je voulais que l'on revienne à la première diapo.

Vous parlez ici d'identités numériques pour les TLD géographiques et vous dites que cela s'applique aux villes, aux régions, aux langues et aux cultures. Je comprends bien les villes et les régions, mais je veux savoir pourquoi les langues et les cultures sont des noms géographiques. Ne serait-il pas plus approprié de les considérer des TLD communautaires ?

NACHO AMADOZ : L'idée d'un TLD géographique est qu'il s'agit bien d'un TLD, mais qu'il suit une certaine série de caractéristiques. Au moment de

rédiger le guide de candidature pour la série de 2012, il y a eu des questions qui ont été soulevées par rapport à ce qui arriverait si quelqu'un voulait enregistrer le .paris. S'il n'était pas autorisé par la ville de Paris, que faire ? La réponse était que la ville de Paris devait exprimer son soutien spécifique pour cette candidature. Donc, la catégorie des TLD géographiques a ainsi été créée.

Mais en fait, .cat était le premier TLD à utiliser cette catégorie et qui a commencé à l'appliquer pour une communauté humaine qui allait au-delà d'une industrie ou d'un secteur et qui correspondait à une langue et à une culture. Nous représentons des identités qui suivent des termes de communautés géographiques et humaines d'une manière ou d'une autre lorsque nous parlons de noms géographiques. Voilà pourquoi on a ainsi appelé ces noms des TLD géographiques, de sorte que ceux qui sont en dehors de la niche de l'ICANN puissent reconnaître ces noms comme des TLD géographiques, parce que cela représente des groupes et qui sont unis autour d'une même idée.

Alors, les TLD géographiques pour une communauté humaine spécifique peuvent correspondre à une région, à une ville ou, dans notre cas comme dans le cadre du .cat, à différentes régions ou à une région qui s'étend sur différents pays. Le principal est de se concentrer sur la langue, ce que représente le TLD géographique en question.

KAREL DOUGLAS : Merci.

On a deux autres questions. Jorge en a envoyé une sur le chat et le Soudan qui est dans la salle viendra après.

TARIK MERGHANI : Je voulais savoir s’il y a une différence entre les TLD géographiques et les TLD communautaires ou si cela revient au même finalement. Je me souviens d’une époque à laquelle on a essayé de demander le TLD .arab en tant que TLD géographique. On demandait cela comme un TLD géographique et on nous a répondu qu’il s’agissait d’un TLD communautaire. Je ne comprends toujours pas la différence entre les deux. Est-ce une question de politique ou d’élaboration de politiques, de qui élabore la politique ?

On a parlé d’une liste ISO qui est déterminée par l’ONU. C’était pour une région. Les États arabes représentent une grande section, oui, donc on voulait savoir s’il y a des restrictions pour pouvoir enregistrer un TLD géographique. Vous parlez de langues, de régions, de villes, de cultures, donc je voulais savoir cela.

Pour ce qui est du .eu par exemple, est-ce un ccTLD ou un TLD géographique ? Merci.

NACHO AMADOZ :

Pour ce qui est de la première question, un TLD géographique, d'après la définition de l'ICANN, représente une ville ou une région concrète. Et il faut faire la part des choses. Pour que vous compreniez bien comment cela fonctionne, revenons à l'exemple de .paris ou de .nyc. NYC, cela vous fait penser à New York, c'est reconnaissable partout dans le monde et ce n'est pas un nom géographique suivant la définition de l'ICANN, alors que .paris l'est. Dans les deux cas, les autorités ont compté sur l'appui de la ville, parce que ce sont des noms qui sont connectés à la ville.

Le groupe s'appelle Groupe GeoTLD, les TLD géographiques, mais il réunit des TLD qui ne sont pas strictement des TLD géographiques. Quelle est la différence entre une communauté et un nom géographique ? Un TLD communautaire peut être un TLD géographique ou pas ; .bank est un TLD communautaire si je me trompe et .radio en est un autre. Leur statut communautaire est justifié à travers le soutien qui a été manifesté par les différentes communautés qui gèrent l'industrie.

Un TLD géographique peut être un TLD communautaire ou il peut ne pas l'être. Mais la différence, c'est que le TLD géographique en tant que TLD communautaire doit respecter certains engagements pour appliquer l'éligibilité et la sélection du nom et les termes et les conditions qui s'appliqueront pour une communauté spécifique tel que cela est défini dans la

candidature qui a été remise à l'ICANN au moment de demander la délégation de ce TLD.

TARIK MERGHANI : Merci.

KAREL DOUGLAS : Nous sommes vraiment très en retard, mais Jorge attend depuis un moment. Nous allons vous donner deux secondes pour poser la question, Jorge, et il va falloir que l'on passe absolument à la pause. Jorge.

JORGE CANCIO : Merci. Je voulais remercier Nacho et Benjamin pour leur présentation.

J'en profite également pour insister auprès de mes collègues au GAC sur le fait que les TLD géographiques représentent une grande opportunité pour les gouvernements locaux, régionaux et nationaux et qu'il existe beaucoup de cas de succès dans ce domaine.

Je voulais également signaler, dans l'intérêt de tous ceux qui sont dans la salle comme pour le reste de la communauté, qu'il est très important de toujours être en contact avec les autorités qui sont représentées par ces noms de domaine de premier niveau. C'est

un prérequis pour arriver à bonne route avec vos candidatures, que ce soit un TLD géographique formel ou pas. Autrement, vous aurez tout de suite des problèmes.

Voilà ce que je voulais noter. Merci.

KAREL DOUGLAS :

Merci Jorge. Merci à tous. Je sais qu'on est en retard, mais je comprends bien le niveau d'intérêt que suscite ce sujet. Merci beaucoup à tous.

Nous avons maintenant une pause de 20 minutes, nous allons reprendre la demie. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]